AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
25 F.

Régisseur de recettes de la D. D. A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars · ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 115 d'AVRIL 1970 - MAINE-et-LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE - VENDEE .... P 12

SUPPLEMENT N° 4 AU BULLETIN N° 115 d'AVRIL 1970 - SARTHE - MAYENNE .... P 13

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER -

La végétation s'est considérablement développée depuis le traitement conseillé dans les bulletins des 9 et 13 avril. Les projections d'ascospores sont un peu plus abondantes. En conséquence :

- dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique et de Vendée, il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement immédiat.
- dans les vergers du Sud des départements de la Sarthe et de la Mayenne, la situation est analogue et un nouveau traitement doit également être exécuté dès réception de cette note.
- dans les vergers du Nord des départements de la Sarthe et de la Mayenne, la protection assurée par le traitement conseillé dans le bulletin du 9 avril n'est plus suffisante et il y a également lieu de la renouveler.

TAVELURE DU POMMIER -

Le développement de la végétation est également rapide et les projections d'ascospores sont un peu plus abondantes. En conséquence :

- dans les vergers de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique et de Vendée traités immédiatement à la suite de la note du 13 avril, la protection doit être renouvelée dès réception de ce bulletin. Par contre, dans les vergers traités très récemment, cette application peut être repoussée aux derniers jours de la semaine en cours.
- dans les vergers du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, les indications données dans le paragraphe précédent sont valables.
- dans les vergers du Nord de la Sarthe et de la Mayenne, un nouveau traitement doit être effectué dès réception de cette note.

IMPORTANT

Il est rappelé que tout traitement dirigé contre les tavelures et éliminé par les pluies, doit être renouvelé immédiatement sans attendre un avis de la Station.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER -

Les conditions climatiques sont très favorables à cette affection et il se forme des conidies extrêmement nombreuses. La protection doit donc être renouvelée sur toutes

.../...

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

les variétés sensibles.

PUCERON VERT DU POMMIER -

Il est rappelé que dans les vergers où ce parasite aura été observé, on pourra profiter du traitement dirigé contre la tavelure pour le combattre.

CHEIMATOBIE -

Les dégâts de cet insecte sont de plus en plus fréquents dans les vergers et les premières chenilles sont déjà apparues. On pourra donc également profiter du traitement dirigé contre les tavelures pour le combattre. Cet insecte s'attaque aussi au prunier et au cerisier. On pourra intervenir contre lui dans les vergers où sa présence aura été repérée.

ARAIGNEE ROUGE -

Il est beaucoup trop tôt pour intervenir.

PROTECTION DES ABEILLES

Seuls les insecticides et acaricides suivants peuvent être utilisés pendant la floraison des cultures en raison de leur absence de toxicité pour les abeilles :

- Pyréthrines synergisées
- Roténone
- Endosulfan
- Toxaphène et Polychlorocamphane
- Diéthion
- Tétrasul
- Phosalone
- Chinométhionate
- Chlorphénamidine
- Dicofol
- Tétradifon
- Thioquinox

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 20 AVRIL 1970.

... ...